

Démarche : Autorisation Préalable de Mise en Location – ACSO

Organisme : Service Habitat

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'Agglomération Creil Sud Oise s'engage pour un habitat de qualité en mettant en place le dispositif de « l'autorisation de louer »

Depuis le 5 janvier 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans le périmètre défini sur les communes de Creil, Cramoisy, Maysel, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent et Villers-Saint-Paul de disposer d'une autorisation de louer lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Identité du propriétaire du bien

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Monsieur

☐ Madame

☐ SCI

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Autorisation Préalable de Mise en Location – ACSO

Ville

Numéro de téléphone

Email

Mandataire

Etes vous mandataire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, merci de remplir les champs ci-dessous pour le suivi du dossier

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Ville

Numéro de téléphone

Adresse mail

Informations concernant le bien

Ville

Adresse

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autorisation Préalable de Mise en Location – ACSO

☐ Cerfa 15652

Récupérer le formulaire vierge pour mon dossier : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15652.do

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Constat de risque d'exposition au plomb

Pour les immeubles construits avant 1949

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Etat des servitudes « risques » et d'information sur les sols

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Etat des installations intérieures de gaz

Pour les installations gaz de plus de 15 ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Etat des installations intérieures d'électricité

Pour les installations électriques de plus de 15 ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diagnostic amiante

Pour les immeubles construits avant juillet 1997

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de préavis du locataire

En cas de relocation